

**Campagne de lutte biologique contre  
la chenille processionnaire du PIN - 2016**

**Bulletin d'inscription individuelle**

- **La chenille processionnaire du pin** est un organisme nuisible dont la présence est à l'origine de deux types de conséquences :
  - ❑ **Des risques pour la santé publique (urtication)**  
Les poils urticants libérés par les chenilles peuvent provoquer des allergies, des démangeaisons, des œdèmes chez l'homme. Le risque d'urtication est également important pour les animaux domestiques (chiens et chats).
  - ❑ **La défoliation des pins**  
Elle peut être partielle ou totale ce qui contribue à les affaiblir
  
- La FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) organise à l'automne 2016 une lutte biologique contre cette chenille par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un micro-tracteur et un canon nébulisateur.  
Le produit utilisé :  
FORAY 48 B (N° AMM : 8900137)  
Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de **70 à 100 %** de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux pins et les conditions climatiques.
- Les interventions seront réalisées par une société du Morbihan (FARAGO Morbihan) (Agrément : BR 00093) mandatée par la FDGDON Morbihan.
- Le délai de rentrée conseillé (période interdite après traitement) est de 4 à 6 heures pour les hommes et les animaux domestiques.

**Les inscriptions sont à déposer en mairie  
pour le 26 août 2016  
ou à retourner directement à la FDGDON  
Morbihan pour le 31 août 2016 au plus tard**

▪ **TARIFS 2016**

Nombre d'arbres à traiter	Coût du traitement (TTC)
De 1 à 5 pins	82 €
6 à 10 pins	96 €
11 à 15 pins	126 €
16 à 20 pins	155 €
21 à 30 pins	176 €
31 à 40 pins	200 €
41 à 50 pins	217 €

NB :

- Au-delà de 50 arbres
- Pour les espaces verts communaux
- Dans le cas de plusieurs emplacements à traiter

➤ Nous consulter pour devis.

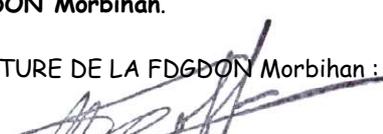
.../...

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES**

8 Avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 VANNES CEDEX  
Tél : 02 97 69 28 70 - Fax : 02 97 63 37 10 - E mail : [accueil@fdgdon56.fr](mailto:accueil@fdgdon56.fr)

**Bulletin d'inscription individuelle**

- La présente demande d'intervention pour traitement est à remplir complètement et sera **retournée à la FDGDON pour le 31 août 2016 au plus tard**, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de la FDGDON Morbihan. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de
  - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité.
  - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de pins,...)
  - Météorologie défavorable (pas de traitement en cas de pluie ou de vents forts)
  - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite, de la date prévue pour le traitement (en général 2 à 3 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux)
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété, éventuellement de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM et Prénom + adresse résidence principale
NOM : _____ Prénom : _____ N° : _____ Rue : _____ Code Postal : _____ VILLE : _____ Téléphone : _____
Adresse précise du lieu de traitement
N°: _____ Rue : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Nombre <b>exact de pins</b> : _____ Nombre de sites : _____ Précision sur l'emplacement des pins : _____ Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____
Accès à la propriété
<input type="checkbox"/> Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur disponible : 1,50 m), portail non fermé à clé,... <input type="checkbox"/> Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant les traitements.
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. <b>Je joins un chèque correspondant à l'ordre de la FDGDON Morbihan.</b>  <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <span>SIGNATURE DU CLIENT : _____</span> <span>SIGNATURE DE LA FDGDON Morbihan : </span> </div> Date : _____

**NB** : Pour la **chenille du chêne**, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera en **Février 2017**.

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES**

8 Avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 VANNES CEDEX  
 Tél : 02 97 69 28 70 - Fax : 02 97 63 37 10 - E mail : [accueil@fdgdon56.fr](mailto:accueil@fdgdon56.fr)